

Bruxelles, le 6 octobre 2023  
(OR. en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2023/0179(NLE)**

---

---

**13287/23  
ADD 1**

**SOC 633  
EMPL 452  
EDUC 363  
JEUN 227  
ECOFIN 911  
MI 776  
FISC 204**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale - Déclaration de la délégation hongroise

---

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de la délégation hongroise concernant la recommandation du Conseil susvisée.

## DÉCLARATION DE LA HONGRIE

La Hongrie s'est engagée en faveur de la création d'emplois de qualité et soutient pleinement l'innovation sociale organique ascendante et, en particulier, les mesures visant à réduire la pauvreté, à soutenir l'intégration dans le marché du travail et l'inclusion sociale des groupes défavorisés ainsi qu'à accroître la solidarité sociale. Le cadre juridique hongrois prévoit, entre autres, des incitations fiscales considérables pour les jeunes, les familles nombreuses et les employeurs de personnes handicapées.

Néanmoins, la Hongrie estime que le projet de recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale prévoit des solutions contraignantes et uniformes ainsi qu'une réduction considérable de la marge de manœuvre dont disposent les États membres pour définir leurs politiques sociales, budgétaires, économiques, du marché du travail et de l'emploi, et que ce projet risque d'interférer avec la structure des administrations publiques et des systèmes juridiques nationaux. La Hongrie est particulièrement préoccupée par le fait que la recommandation, malgré une base juridique portant sur l'emploi, vise à adopter des recommandations sur la restructuration du régime fiscal des États membres. En outre, la Hongrie considère que la section relative à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation n'est pas conforme à la nature juridique d'une recommandation, notamment en raison de son caractère excessivement détaillé et restrictif. Nous estimons qu'imposer une approche uniforme à cet égard engendre le risque qu'il ne soit pas tenu compte des structures sociétales très différentes des États membres. Par conséquent, si elle est mise en œuvre, la recommandation pourrait créer une charge nette non seulement pour les administrations publiques nationales et l'Union européenne, mais aussi pour les sociétés et les personnes qu'elle est censée aider.

Dès lors, la Hongrie déclare qu'elle s'abstient lors du vote sur la recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale.